



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Nos Réf. : Cab.MSP/FR-RB/ D-22-025067

Paris, le **28 NOV. 2022**

Madame, Monsieur le Président,
Chers confrères,

Je vous écris sur le sujet de la revalorisation de la valeur de service du point du régime PCV des médecins libéraux. Une revalorisation de 1,1% est déjà intervenue en 2022. Je vous informe qu'une nouvelle revalorisation interviendra en 2023 et que celle-ci tiendra compte du contexte de l'inflation.

Je souhaite que vous puissiez également initier un travail plus structurel sur l'avenir ce de régime et ses grandes tendances démographiques et financières en lien avec la CARMF, la DSS et la CNAM, afin de garantir la pérennité financière du régime et d'établir des règles de soutenabilité financière.

Je vous confirme enfin que l'Assurance maladie continuera à soutenir le régime PCV par la prise en charge partielle des cotisations d'assurance vieillesse des praticiens ayant exercé leur activité dans le cadre conventionnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François BRAUN

Dr Franck DEVULDER, Président CSMF
Dr Patrick GASSER, Président Avenir Spé,
Dr Philippe CUQ, Président Le Bloc
Dr Agnès GIANNOTTI, Président MG France
Dr Corinne LE SAUDER, Présidente FMF
Dr Philippe VERMESCH, Président SML